

**M U S T**

REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS

**Manuel des Utilisateurs**  
des **S**ervices de **T**ransmission électronique des données  
du **R**egistre des droits personnels et réels mobiliers

Août 2002

## Table des matières

<b>1</b>	<b>LE MUST</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>POUR CLIQUER ET SIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ</b> .....	<b>4</b>
2.1	LES EXIGENCES TECHNIQUES .....	4
2.2	LA SÉCURITÉ .....	4
2.3	LA DATE, L'HEURE ET LA MINUTE DE PRÉSENTATION DES RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....	5
2.4	LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE L'OBTENTION DE BICLÉS ET DE CERTIFICATS .....	5
2.5	LES ÉVÉNEMENTS POUVANT AFFECTER LES BICLÉS ET CERTIFICATS DE SIGNATURE ET DE CHIFFREMENT .....	6
2.6	LES MESURES DE SÉCURITÉ À PRENDRE .....	7
<b>3</b>	<b>POUR ACCÉDER AUX SERVICES À DISTANCE ET EXPÉDIER LES RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION</b> .....	<b>8</b>
3.1	PREMIÈRE ÉTAPE : OBTENIR UN CODE DE CLIENT .....	8
3.2	DEUXIÈME ÉTAPE : CONTACTER AVEC UNE PERSONNE ACCRÉDITÉE POUR FAIRE LA VÉRIFICATION D'IDENTITÉ .....	11
3.3	TROISIÈME ÉTAPE : TÉLÉCHARGER LES COMPOSANTES REQUISES .....	13
3.4	QUATRIÈME ÉTAPE : CRÉER DES BICLÉS ET CERTIFICATS DE SIGNATURE ET DE CHIFFREMENT .....	20
3.5	CINQUIÈME ÉTAPE : RENDRE VOTRE SIGNATURE NUMÉRIQUE UTILISABLE .....	22
3.6	SIXIÈME ÉTAPE : REMPLIR LES RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION .....	22
3.7	SEPTIÈME ÉTAPE : EXPÉDIER LES RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION .....	22
<b>4</b>	<b>POUR CONSULTER LE REGISTRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE</b> .....	<b>27</b>
<b>5</b>	<b>POUR TRAVAILLER EN RÉSEAU POUR LA RÉALISATION DES RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION : UTILISATION DU « DÉPÔT »</b> .....	<b>33</b>
<b>6</b>	<b>POUR UTILISER UNE « APPLICATION MAISON » : GUIDE D'UTILISATION DE LA FONCTION « IMPORT »</b> .....	<b>34</b>

## 1 Le MUST

Le registre des droits personnels et réels mobiliers a été créé le 1er janvier 1994, date d'entrée en vigueur du Code civil du Québec. Sa mission est de rendre publics les droits personnels et réels mobiliers de manière à les rendre opposables aux tiers.

Bien que le processus de décentralisation de l'information ait été amorcé dès l'implantation du registre, ce dernier étant initialement accessible par téléphone, sur des écrans de consultation dans différents points de service, par courrier et par télécopieur, il devenait impératif de prendre le virage technologique et d'offrir la consultation et la transmission électronique de réquisitions d'inscription au moyen d'outils de plus en plus utilisés par notre clientèle.

Pour faciliter l'accès au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), le ministère de la Justice du Québec a mis au point, avec son partenaire Groupe LGS inc., une solution informatisée faisant appel aux toutes dernières techniques de pointe.

Ainsi, peu de temps après l'inauguration de son site Internet (<http://www.rdprm.gouv.qc.ca>) en novembre 1997, la Direction du registre des droits personnels et réels mobiliers offrait, dès le mois de février 1998, la possibilité de consulter le registre à partir de ce réseau informatique. De plus, un nouveau logiciel était offert, Formul-R<sup>RDPRM</sup>, un logiciel convivial, pratique et évolutif permettant, notamment, de préparer les réquisitions d'inscription puis de les expédier par voie électronique, en toute sécurité. La transmission électronique des réquisitions d'inscription est possible depuis le mois d'août 1999.

Le MUST est un guide mis à la disposition de la clientèle du RDPRM pour l'aider à utiliser les services de consultation et de transmission électronique de réquisitions. Le MUST énonce les exigences techniques à respecter pour utiliser ces services ainsi que les étapes à suivre pour en profiter, en plus de décrire ce qu'il faut savoir pour cliquer et signer en toute sécurité.

## 2 Pour cliquer et signer en toute sécurité

### 2.1 Les exigences techniques

Pour télécharger et utiliser Formul-R<sup>DP</sup> ainsi que pour utiliser notre service de consultation par Internet, il est préférable d'avoir à sa disposition la configuration suivante :

<p><b><u>Micro-ordinateur</u></b></p> <p>Pentium II 333 mhz (IBM ou compatible) 128 à 256 Mo de mémoire vive selon le système d'exploitation utilisé 250 Mo libres sur le disque rigide</p> <p><b><u>Système d'exploitation</u></b></p> <p>Windows 98 Windows NT 4 rustine 6A Windows XP Windows 2000 Windows Millenium</p>	<p><b><u>Fureteurs graphiques</u></b></p> <p>La plus récente version de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Internet Explorer</li><li>- Netscape Navigator</li></ul> <p><b><u>Imprimantes</u></b></p> <p>Imprimante à jet d'encre Imprimante à laser</p> <p><b><u>Accès à un réseau de télécommunication</u></b></p> <p>Réseau Internet Réseau dédié</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2.2 La sécurité

Il est maintenant possible de consulter ou d'inscrire des droits personnels et réels mobiliers au RDPRM par Internet, en utilisant une signature numérique.

La signature numérique est une marque personnelle utilisée de façon courante pour manifester son consentement. Elle est apposée sur un document électronique par l'utilisation d'un procédé technologique. Elle permet de s'assurer de l'identité du signataire. Grâce à la technologie Entrust utilisée, il n'est pas nécessaire de connaître le fonctionnement technique de la signature numérique; pour signer, chiffrer et expédier vos réquisitions, c'est aussi simple que de cliquer sur un icône.

Le système retenu par le registre des droits personnels et réels mobiliers est l'infrastructure à clés publiques (ICP), un système permettant la gestion de clés de chiffrement et la délivrance de certificats numériques, et permettant d'assurer

- le chiffrement de l'information pour en assurer la **confidentialité**;
- le scellement des documents électroniques pour en garantir l'**intégrité**;
- la signature numérique des documents pour identifier l'expéditeur et par le fait même assurer la **non-répudiation**;
- la certification de l'identité des parties participant à un échange électronique pour **éviter l'usurpation d'identité**.

L'ICP est basée sur la délivrance et l'utilisation de paires de clés aussi appelées biclés. Chacune de ces biclés est composée d'une clé privée connue seulement de son détenteur et d'une clé publique, chacune étant complémentaire de l'autre. Les biclés ainsi que les certificats permettent à des personnes de se reconnaître à distance, d'effectuer en toute sécurité des transactions électroniques et d'échanger de l'information confidentielle. Le système de biclés (clés publiques et clés privées) rend pratiquement impossible pour une personne non autorisée, de déchiffrer l'information transférée ni de l'altérer.

Pour plus d'information sur les biclés et les certificats émis par le RDPRM, vous pouvez consulter sur demande le document suivant : [Les politiques de certification du RDPRM](#).

### 2.3 La date, l'heure et la minute de présentation des réquisitions d'inscription transmises par voie électronique

L'Officier de la publicité des droits reçoit la réquisition et délivre à celui qui la présente un bordereau sur lequel il indique la date, l'heure et la minute de sa présentation. Ce principe vaut autant pour les réquisitions d'inscription réalisées sur support papier que pour celles transmises par voie électronique, à la condition que celles envoyées par voie électronique soient reçues intégralement et que l'officier puisse y avoir accès et les déchiffrer.

Par ailleurs, lorsqu'une réquisition d'inscription parvient au RDPRM en dehors des heures prévues pour la présentation des documents, elle est réputée présentée à l'heure de la reprise des activités du RDPRM.

### 2.4 Les principales obligations découlant de l'obtention de bclés et de certificats

- ✓ La signature numérique est à l'électronique ce que la signature manuscrite est au papier : l'une et l'autre permettent au signataire de manifester son consentement et conséquemment engagent sa responsabilité. Le titulaire de bclés et certificats est tenu de **se servir lui-même** de ses bclés et ses certificats. Il **ne doit donc pas** autoriser une autre personne à se servir de sa signature numérique.
- ✓ Le titulaire ne doit utiliser ses bclés et ses certificats que **pour la transmission électronique de documents** au bureau de la publicité des droits.
- ✓ Le titulaire doit **assurer la sécurité et la confidentialité** de la **clé privée** de chacune de ses bclés et de son **code de vérification**.
- ✓ Il doit **aviser l'officier le plus rapidement possible**, lorsque la sécurité ou la confidentialité d'une clé privée est compromise, notamment lorsqu'il existe des risques d'accès non autorisés à cette clé ou de divulgation volontaire ou accidentelle du mot de passe qui déclenche le processus de signature, de chiffrement et de transmission électroniques des documents ou lorsqu'il croit avoir perdu ou s'être fait voler une clé privée.
- ✓ Le titulaire doit **détruire ses bclés** lorsque, pour quelque raison, il ne les utilise plus ou ne peut plus les utiliser en raison du non-renouvellement d'un certificat, de son retrait, de sa suppression ou de sa révocation ou en raison du fait qu'il n'est plus autorisé à transmettre des documents pour autrui au bureau de la publicité des droits.
- ✓ **Lorsque le titulaire n'est plus autorisé** à transmettre électroniquement des documents pour autrui au bureau de la publicité des droits, **la personne pour laquelle il était autorisé à effectuer des transmissions doit en informer l'officier**.
- ✓ Lorsque le titulaire a obtenu ses clés dans le cadre de son emploi et qu'un lien électronique est fait avec son employeur lorsqu'il utilise sa signature numérique, **le titulaire ou son employeur doit aviser l'officier de toute modification aux renseignements** fournis pour l'obtention de clés et de certificats (par exemple : changement de nom de l'entreprise).

Veillez noter que si vous ne respectez pas vos obligations, l'officier peut révoquer vos bclés et vos certificats.

## 2.5 Les événements pouvant affecter les bichés et certificats de signature et de chiffrement

### Récupération

S'il vous est impossible d'utiliser votre certificat de chiffrement en raison, notamment, de la perte du mot de passe ou du bich, du dysfonctionnement ou de la perte du support de ce certificat, vous pouvez demander sa récupération à l'officier. Cette récupération nécessitera la création d'une nouvelle biché de signature et une communication avec l'officier afin qu'il rende les bichés et les certificats utilisables.

### Renouvellement

Un certificat en vigueur peut être renouvelé avant sa date d'expiration pour une durée égale à celle pour laquelle il a été délivré.

*Le renouvellement se fait automatiquement si les bichés et certificats sont utilisés au cours d'une période déterminée avant cette date. À titre d'exemple, pour renouveler un certificat d'une durée de trois ans, il faut l'utiliser dans les sept (7) mois précédant la date d'expiration.*

### Suspension et révocation

L'officier peut, de sa propre initiative, procéder à la suspension ou à la révocation des bichés et des certificats qui s'y rapportent :

- 1° s'il est écoulé une période de plus de 6 mois consécutifs sans que le titulaire n'utilise les certificats;
- 2° s'il y a des raisons de croire qu'un certificat a été altéré;
- 3° s'il y a des raisons de croire que la sécurité des bichés ou des certificats est compromise;
- 4° si le titulaire n'est plus autorisé à transmettre électroniquement des documents pour autrui au bureau de la publicité des droits, pourvu que l'officier en soit informé;
- 5° si le titulaire ne respecte pas ses obligations.

À la suite de cette suspension, les certificats doivent, selon le cas, être remis en vigueur ou révoqués.

*Le cas échéant, vous serez avisé du motif justifiant la révocation et bénéficierez d'un délai de quinze (15) jours pour présenter vos observations. Pendant ce délai, les bichés et certificats seront suspendus et ne peuvent pas être utilisés.*

*Si vos bichés et les certificats sont révoqués en raison du non-respect de vos obligations, vous ne pourrez en obtenir de nouveaux qu'après deux (2) ans à compter de la date de la révocation.*

### Retrait

Si vous ne voulez plus transmettre des documents par voie électronique au RDPRM et que, de ce fait, vos bichés et vos certificats sont devenus inutiles, vous devez demander leur retrait à l'officier.

## 2.6 Les mesures de sécurité à prendre

En tant que titulaire de bichés et de certificats, vous devez prendre quelques précautions de base.

### Lors de la réception des bichés et certificats

Afin d'éviter qu'une personne ne puisse intercepter les deux parties du jeton et procéder à la création de votre signature numérique à votre place, l'Officier de la publicité vous fera parvenir ces parties de jeton par **deux moyens différents**.

Dès que vous recevez le **numéro de référence** à votre adresse de courrier électronique personnelle, vous devez communiquer avec le responsable des certificats aux numéros de téléphone indiqués dans l'avis afin qu'il vous indique comment obtenir votre **code d'autorisation** et comment **générer** vos bichés et certificats.

*Veillez noter qu'il est **strictement défendu** de permettre à une personne de créer votre signature numérique à votre place.*

### Lors de la création de bichés et certificats dans TELCLEF

La création des bichés et des certificats nécessite l'utilisation de l'application TELCLEF.

Lors de la première utilisation de TELCLEF, il est **recommandé** de générer vos bichés et certificats (fichier epf) sur une **disquette** et faire une **copie de sécurité**, puis de conserver les deux disquettes en lieu sûr dans des **endroits distincts**.

Si vous générez vos bichés et certificats sur le disque rigide de votre poste, il faut vous assurer que seules les personnes autorisées par vous y ont accès. Si une personne qui connaît votre mot de passe a aussi accès à vos bichés et certificats (sur disquette ou disque dur), **elle** peut apposer **votre** signature numérique sur les documents qu'elle nous transmet.

### Lors de l'utilisation de votre signature pour l'expédition

Le logiciel Entrust est ouvert dès que vous entrez votre mot de passe. À ce moment, n'importe qui ayant accès à votre poste de travail peut utiliser votre signature numérique. Il est donc important de toujours **fermer le logiciel Entrust lorsque vous quittez votre poste de travail**. Par mesure de sécurité, le logiciel se ferme automatiquement après un certain délai d'inactivité.

### 3 Pour accéder aux services à distance et expédier les réquisitions d'inscription

#### 3.1 Première étape : Obtenir un code de client

Si vous avez déjà un code de client, nous vous suggérons de vérifier le contenu de votre dossier client puis vous pouvez passer directement à l'étape 2.

Si vous n'avez pas de code de client, vous devez en avoir un pour requérir les bclés et certificats nécessaires pour expédier vos réquisitions d'inscription par voie électronique. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez faire en faire la demande à partir du site Internet du RDPRM (<http://www.rdprm.gouv.qc.ca>) puis télécharger le logiciel Formul-R<sup>RDPRM</sup> et ses composantes essentielles pour la transmission électronique à savoir : Entrust Entelligence et TELCLEF. Vous pouvez également télécharger une composante utile mais optionnelle : le Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>RDPRM</sup>.

Pour ce faire :

1. Accédez à la page d'accueil du site Internet du RDPRM (<http://www.rdprm.gouv.qc.ca>) et sélectionnez le lien hypertexte : « **Services électroniques** ».

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

### Nouveautés

**Le site Internet du RDPRM fait peau neuve**  
Un nouveau graphisme à l'image de la mission du RDPRM et une navigation toujours aussi facile pour les habitués.

**Du changement cet été : un logiciel encore plus performant...**  
Au cours de l'été 2002, le RDPRM rendra disponible sur son site Internet une version améliorée de Formul-R<sup>RDPRM</sup>.

**Première consultation?**  
La consultation assistée permet, en quelques étapes, d'obtenir des précisions sur la manière de consulter le RDPRM et sur les résultats obtenus.

**Surveillez de près nos prochaines sorties en visitant souvent la rubrique « Tribunes » ...**

Mot de bienvenue  
Mission  
Consultation du registre  
Services électroniques  
Publications  
Quoi de neuf?

**Le RDPRM se rend chez vous!**

CONSULTEZ LE RDPRM!

Avez-vous reçu ce feuillet avec votre dernier renouvellement de permis de conduire? Sinon, prenez-en connaissance dès maintenant.

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 19 juin 2002

2. Sélectionnez le lien hypertexte : « **Code de client** ».



Registre des droits personnels et réels mobiliers  
Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

### Services électroniques

**Code de client** →

Utile pour la clientèle corporative mais non essentiel dans les autres cas

### Consultation du registre

Comprend aussi les renseignements relatifs aux sommaires de service, aux bordereaux de présentation et aux mémorandums

### Agents vérificateurs de l'identité

Une manière rapide de repérer les personnes accréditées pour la vérification d'identité, une étape essentielle à l'obtention d'une signature numérique

### Téléchargement

Formul-R<sup>DPRM</sup> et ses composantes

### Relevés de services

Consultation des demandes ou relevés de services

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 19 juin 2002

3. Sélectionnez le lien hypertexte : « **Obtenir votre code de client** ».



Registre des droits personnels et réels mobiliers  
Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

## Code de client

C'est grâce à lui que vous pourrez accéder à différents services. Vous devrez l'utiliser avec le mot de passe que vous aurez défini.

Ayez-le toujours sous la main!

[ Obtenir votre code de client ] [ Consulter vos coordonnées ]

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 19 juin 2002

4. **Inscrivez ensuite les informations** se rapportant à votre situation en choisissant les fiches pertinentes parmi les suivantes :



The screenshot shows the website for the 'Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec'. The header includes the logo and navigation links: Accueil, Plan du site, Courrier, Portail Québec, Liens pertinents, and English. Below the header, there are three bullet points for registration options: 'Pour un organisme', 'Pour un individu travaillant pour un organisme', and 'Pour un individu'. At the bottom, there is a 'Politique de confidentialité' link, the Québec logo, and copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

**Pour un organisme** : cette fiche permet de regrouper sous un organisme les différentes personnes à son emploi qui feront affaires avec le RDPRM. Elle permet notamment d'indiquer le numéro d'une carte de crédit corporative.

**Pour un individu travaillant pour un organisme** : cette fiche est destinée aux organismes détenant déjà un code de client et voulant en obtenir un pour ses employés qui utiliseront les services du registre. Le représentant doit alors saisir le code de client et le mot de passe de l'organisme puis fournir les coordonnées des employés.

**Pour un individu** : cette fiche s'adresse à ceux qui désirent obtenir un code de client afin d'effectuer, pour leur compte personnel, des transactions avec le registre.

**Remarque** : seuls les individus ou les individus travaillant pour un organisme peuvent requérir des bichés et des certificats pour signer les réquisitions d'inscription à envoyer par voie électronique.

5. Saisissez les informations requises pour l'obtention d'un code de client, notamment le **numéro de carte de crédit** sur laquelle seront facturées vos consultations et autres demandes de service.

Code postal / Code ZIP :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone au travail :	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/> Poste : <input type="text"/>
Numéro de télécopieur :	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
Adresse électronique :	<input type="text"/>
Numéro de casier au Bureau de la publicité des droits :	<input type="text"/>
Mode de télémessagerie :	<input type="checkbox"/> Messagerie électronique <input type="checkbox"/> Télécopieur
<input type="checkbox"/> Je ne désire pas recevoir les envois du Bureau de la publicité des droits.	
Mot de passe : *	<input type="text"/> Confirmation : <input type="text"/>
Numéro de carte de crédit : *	<input type="text"/> American Express <input type="button" value="v"/>
Date d'expiration :	<input type="text"/> / <input type="text"/> (MM/AA)
Renseignements complémentaires pour vous rejoindre :	<input type="text"/> <input type="text"/>

6. Choisissez un **mot de passe** pour accéder aux services à distance; ce mot de passe devra comporter au moins 5 caractères et au plus 8.
7. Cliquez sur « **Soumettre** » pour obtenir la validation de la saisie des champs et le traitement de votre demande. Veuillez noter que vous n'obtiendrez pas immédiatement votre code de client. L'officier vous le communiquera une fois l'étude de votre demande terminée.

**Remarque** : Vous devez choisir un **mode de télémessagerie** (messagerie électronique ou télécopieur). Toutefois, dans une demande de service 01, vous pouvez inscrire que vous désirez recevoir la correspondance par un autre moyen.

### 3.2 Deuxième étape : Contacter avec une personne accréditée pour faire la vérification d'identité

1. Accédez au site Internet du RDPRM à l'adresse <http://www.rdprm.gouv.qc.ca> et sélectionnez le lien hypertexte : « Services électroniques ».

The screenshot shows the homepage of the Register of Personal and Real Property Rights (RDPRM) in Québec. The header includes the logo 'Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec' and navigation links: 'Accueil', 'Plan du site', 'Courrier', 'Portail Québec', 'Liens pertinents', and 'English'. Below the header, there is a 'Ministère de la Justice' logo and a 'Nouveautés' section. The 'Nouveautés' section contains three main items: 'Le site Internet du RDPRM fait peau neuve', 'Du changement cet été : un logiciel encore plus performant...', and 'Première consultation?'. A sidebar on the left contains a menu with items: 'Mot de bienvenue', 'Mission', 'Consultation du registre', 'Services électroniques', 'Publications', and 'Quoi de neuf?'. A blue arrow points to the 'Services électroniques' menu item. On the right, there is a vertical banner titled 'Le RDPRM se rend chez vous!' with a graphic that says 'CONSULTEZ LE RDPRM!' and a small image of a document. At the bottom, there is a 'Politique de confidentialité' link, the Québec logo, and copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

2. Sélectionnez « Agents vérificateurs de l'identité ».

The screenshot shows the 'Services électroniques' section of the RDPRM website. The header is identical to the previous screenshot. The main heading is 'Services électroniques'. Below this, there are three columns of services: 'Code de client', 'Consultation du registre', and 'Agents vérificateurs de l'identité'. The 'Code de client' section describes it as useful for corporate clients but not essential in other cases. The 'Consultation du registre' section describes it as providing information on service summaries, presentation forms, and memorandums. The 'Agents vérificateurs de l'identité' section describes it as a quick way to find accredited persons for identity verification, a key step for obtaining a digital signature. A blue arrow points to the 'Agents vérificateurs de l'identité' section. On the right, there are two more sections: 'Téléchargement' (Formul-R<sup>DPRM</sup> and its components) and 'Relevés de services' (consultation of requests or service records). The sidebar on the left is identical to the previous screenshot, with a blue arrow pointing to the 'Services électroniques' menu item. At the bottom, there is a 'Politique de confidentialité' link, the Québec logo, and copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

3. La liste des personnes accréditées pour la vérification d'identité se fait par **district judiciaire** et non par région.

The screenshot shows the website for the 'Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec' (Ministère de la Justice). The main heading is 'Consulter la liste des personnes accréditées pour la vérification d'identité'. Below this, there is a search form with the following fields and options:

- Choisir un ou plusieurs critères de recherche parmi les suivants :**
- Ville :** [Text input field]
- Nom :** [Text input field]
- Districts judiciaires :** A dropdown menu with the following options: Tous, Abitibi, Alma, Arthabaska, Baie-Comeau, Beauce, Beauharnois, Bedford, Bonaventure.
- Consulter la liste des personnes disponibles pour la vérification d'identité à l'extérieur du Québec? :** [Non] (dropdown menu)

Buttons: [Soumettre] [Effacer]

Footer: Politique de confidentialité, Québec, Gouvernement du Québec, 1997-2002, Dernière modification : 19 juin 2002

#### Remarques :

La vérification d'identité est faite aux frais de la personne qui en fait la demande.

Lors de la vérification de l'identité, les agents vérificateurs d'identité (AVI) :

- Recueillent les renseignements requis par l'officier, dont le **code de vérification** d'identité que vous aurez choisi.
  - o Le code de vérification est porté à votre dossier d'abonné et permet de s'assurer de votre identité en tant qu'abonné lors de vos communications avec le Service de gestion des clés et des certificats. Toutes les opérations que vous demanderez au responsable des certificats sur vos bclés et certificats ne seront effectuées que si vous communiquez ce code de vérification au responsable de certificats.
- Attestent notamment qu'elles ont établi l'identité de la personne qui a l'intention de transmettre des réquisitions.
- Communiquent les renseignements recueillis au responsable des certificats (procès-verbal de vérification d'identité)

Après avoir examiné et traité votre demande de certificats et bclés (le procès-verbal de vérification d'identité), le responsable des certificats vous transmettra un numéro de référence par courrier électronique. À la suite de la réception de ce courriel, vous devrez communiquer avec le responsable des certificats pour obtenir le code d'autorisation (seconde partie de jeton). Ces deux éléments sont requis pour la création de votre signature numérique.

### 3.3 Troisième étape : Télécharger les composantes requises

La version courante du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup> peut être téléchargée en tout temps. La durée de téléchargement en minutes peut varier en fonction de la vitesse de modem.

<u>Composantes</u>	Modem téléphonique		Ligne haute vitesse		
	33.6	56	xDSL	T1	Modem câble
<b>Formul-R<sup>DPRM</sup> V4 et dépôt</b>	182.9	139.6	6.14	3.98	3
<b>Entrust Entelligence</b>	42.7	32.6	1.43	0.93	0.72
<b>Telclef</b>	20.3	15.5	0.68	0.44	0.34
<b>Guide d'utilisation de Formul-R<sup>DPRM</sup></b>	6.1	4.7	0.20	0.13	0.10

#### Remarques :

- ✓ Toutes les **composantes requises** pour expédier des réquisitions d'inscription par voie électronique sont disponibles sur la page de téléchargement.
- ✓ **La version courante de Formul-R<sup>DPRM</sup> est la version 4 (V4).** Ainsi, tout formulaire expédié ou imprimé pour le registre avec une version antérieure (V1, V2 ou V3) sera refusé.
- ✓ Si vous n'avez pas téléchargé la V4 et que vous souhaitez l'utiliser, les instructions de téléchargement sont détaillées plus loin.
- ✓ **Dans le cas où vous utilisez déjà la V3 et que vous téléchargez la V4,** vous avez le choix de mettre à jour une version V3 et conserver tous les formulaires déjà saisis ou d'installer une application « nouvelle » sans aucun formulaire.
- ✓ Si vous êtes connecté à un **Dépôt**, le logiciel conserve votre connexion. Cependant, vous devez également mettre à jour votre Dépôt pour pouvoir l'utiliser. Pour mettre à jour votre Dépôt, il faut télécharger la version 4.
- ✓ Si vous avez déjà téléchargé la V4 et que **vous avez créé des formulaires avec les deux versions du logiciel (V3 et V4) à la fois,** vous avez utilisé deux bases de données différentes. Pour savoir comment procéder si vous voulez **conserver les formulaires** saisis dans l'ancienne version lors de votre passage à la nouvelle version, veuillez consulter le *Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>* qui décrit la procédure à suivre pour les importer dans la nouvelle version.
- ✓ **Il n'est pas possible** d'avoir plusieurs V4 du logiciel sur un même poste de travail. Nous vous conseillons donc de consulter le *Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>* afin de connaître les impacts possibles d'une mise à jour de la version 3 vers la version 4 du logiciel.

## Pour télécharger une version du logiciel et de ses composantes :

1. Accédez à la **page d'accueil** du site Internet du RDPRM à l'adresse <http://www.rdprm.gouv.qc.ca>, puis cliquez sur le lien hypertexte « **Services électroniques** ».

The screenshot shows the homepage of the Register of Personal and Real Property Rights (RDPRM) in Québec. The header includes the logo 'Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec' and navigation links: 'Accueil', 'Plan du site', 'Courrier', 'Portail Québec', 'Liens pertinents', and 'English'. Below the header, there is a 'Mot de bienvenue' section with a list of links: 'Mission', 'Consultation du registre', 'Services électroniques', 'Publications', and 'Quoi de neuf?'. The main content area is titled 'Nouveautés' and contains three articles: 'Le site Internet du RDPRM fait peau neuve', 'Du changement cet été : un logiciel encore plus performant...', and 'Première consultation?'. A sidebar on the right is titled 'Le RDPRM se rend chez vous!' and features a graphic with the text 'CONSULTEZ LE RDPRM!'. At the bottom, there is a 'Politique de confidentialité' link and the Québec logo with copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

2. Sélectionnez le lien hypertexte « **Téléchargement** ».

The screenshot shows the 'Services électroniques' page on the RDPRM website. The header is identical to the previous screenshot. The main content area is titled 'Services électroniques' and contains four sections: 'Code de client', 'Consultation du registre', 'Agents vérificateurs de l'identité', and 'Téléchargement'. The 'Téléchargement' section is highlighted with a blue arrow and contains the text 'Formul-R<sup>DPRM</sup> et ses composantes'. The 'Code de client' section contains the text 'Utile pour la clientèle corporative mais non essentiel dans les autres cas'. The 'Consultation du registre' section contains the text 'Comprend aussi les renseignements relatifs aux sommaires de service, aux bordereaux de présentation et aux mémorandums'. The 'Agents vérificateurs de l'identité' section contains the text 'Une manière rapide de repérer les personnes accréditées pour la vérification d'identité, une étape essentielle à l'obtention d'une signature numérique'. At the bottom, there is a 'Politique de confidentialité' link and the Québec logo with copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

3. La page d'information suivante est affichée.

Après en avoir pris connaissance, cliquez sur le lien hypertexte « **Accéder à la page de téléchargement** » dans le bas de la page.

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

## Téléchargement

### Code de client

Assurez-vous d'avoir votre code de client! Sinon, remplissez la demande de code de client reflétant votre situation avant de continuer.

- ▶ pour un organisme
- ▶ pour un individu travaillant pour un organisme
- ▶ pour un individu

### Configuration minimale

Pour télécharger et utiliser Formul-R<sup>DPRM</sup>, il est préférable d'avoir à sa disposition la configuration suivante :

Système d'exploitation	Windows 98	Windows ME	Windows XP	Windows NT	Windows 2000 Pro
Processeur recommandé	Pentium II 333 Mhz	Pentium II 333 Mhz	Pentium II 333 Mhz	Pentium II 333 Mhz	Pentium II 333 Mhz
Mémoire Vive	128 Mo	128 Mo	128 Mo	256 Mo	256 Mo
Espace disque	250 Mo	250 Mo	250 Mo	250 Mo	250 Mo

▶ Un espace de 4 Mo sera consommé pour chaque tranche de 1000 formulaires qui seront créés à l'aide du logiciel.

**Imprimantes**

- ▶ imprimante laser
- ▶ imprimante à jet d'encre

**Fureteurs graphiques**

La plus récente version de:

- ▶ Internet explorer
- ▶ Netscape Navigator

**Modem**

- ▶ 56 Kbps ou plus

Avant de transmettre vos réquisitions d'inscriptions par voies électronique, assurez-vous que vos caractéristiques de sécurité (proxy, bastion, etc.) le permettent. Pour de plus amples renseignements, contactez notre Centre d'assistance technologique.

On peut joindre le CAT par téléphone	
Montréal et les environs : (514) 864-4949	Lundi au vendredi, 8 h à 21 h
Québec et les environs : (418) 646-4949	Samedi, 8 h à 17 h
Sans frais : 1 800 465-4949	

Le logiciel de réalisation de formulaires (et ses composantes)

[Accéder à la page de téléchargement](#)

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 11 juillet 2002

4. Saisissez **votre code de client et votre mot de passe** et cliquez sur « **Soumettre** »

The screenshot shows the login page for the 'Registre des droits personnels et réels mobiliers' (Quebec). The page features a header with the logo and navigation links (Accueil, Plan du site, Courrier, Portail Québec, Liens pertinents, English). Below the header is a navigation bar with the text 'Ministère de la Justice'. The main content area is titled 'Identifier le client' and contains two input fields: 'Code de client' and 'Mot de passe'. Below these fields are two buttons: 'Soumettre' and 'Effacer'. At the bottom of the page, there is a link for 'Politique de confidentialité', the Quebec logo, and copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 19 juin 2002'.

Ceci vous permet d'avoir accès à la page de téléchargement des composantes.

The screenshot shows the 'Téléchargement' (Downloads) page on the Quebec government website. The page features a header with the logo and navigation links (Accueil, Plan du site, Courrier, Portail Québec, Liens pertinents, English). Below the header is a navigation bar with the text 'Ministère de la Justice'. The main content area is titled '- Téléchargement -' and contains a section for '- Composantes essentielles -'. This section lists three software components: 1. 'Formul-R<sup>DPRM</sup> version 4.0 allégée (2000 - XP) (32 Mo)' with a note that the software was modified on August 9, 2002, and that the installation program only works on Windows 2000 and XP. 2. 'Formul-R<sup>DPRM</sup> version 4.0 complète (98,ME,NT) (43 Mo)' with a note that the software was modified on August 9, 2002, and that the installation program works on Windows 98, ME, and NT. 3. 'TelClef version 1.0 (5 Mo)' with a note that it is software for creating digital signatures and certificates for signing registration requests. Below this section is a section for '- Composantes optionnelles -' which lists 'Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup> (1,5 Mo)' with a note that it contains instructions for users of the software. At the bottom of the page, there is a link for 'Aide', a link for 'Politique de confidentialité', the Quebec logo, and copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002' and 'Dernière modification : 11 juillet 2002'.

### Composantes essentielles

Ces composantes **doivent** être téléchargées pour que vous soyez en mesure d'expédier les réquisitions d'inscription par voie électronique :

- 1° **Formul-R<sup>DPRM</sup>** : logiciel de réalisation de formulaires et **Dépôt** <sup>1</sup>
- 2° **Entrust/Entelligence** : composante qui permet de signer et de chiffrer les réquisitions d'inscription;
- 3° **TELCLEF** : logiciel qui permet de créer les bclés et les certificats. <sup>2</sup>

### Composante optionnelle

Vous pouvez télécharger le **Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>** (en format .pdf), selon vos besoins.

### Téléchargement

**Nous vous suggérons de télécharger et d'installer** les composantes sur votre poste dans l'ordre suivant :

- 1° Formul-R<sup>DPRM</sup>;
- 2° Entrust/Entelligence;
- 3° TELCLEF;
- 4° Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>.

5. Quand vous sélectionnez « Formul-R<sup>DPRM</sup> version 4.0 », un **code d'application** vous est donné. Voir un exemple à la page suivante.

**Il est essentiel que vous preniez ce code en note** car il vous sera demandé lors de la première utilisation du logiciel, à moins que vous ayez déjà la version 3 et que vous vouliez transférer vos formulaires vers la version 4.

Cliquez ensuite sur le lien hypertexte « **Télécharger** » pour débiter le téléchargement.

Si vous possédez une **version antérieure du Dépôt**, il vous sera possible de mettre à niveau votre dépôt existant ou d'en créer un nouveau. Cependant, un dépôt de version antérieure n'est pas utilisable avec la version 4 du logiciel.

---

<sup>1</sup> Contrairement aux versions antérieures, le **Dépôt** est inclus dans le programme d'installation de Formul-R<sup>DPRM</sup>, évitant un téléchargement supplémentaire. Celui-ci n'est pas installé par défaut, il faut donc le spécifier lors de l'installation de Formul-R<sup>DPRM</sup>.

<sup>2</sup> **TELCLEF** peut être installé sur un seul poste de travail : ce logiciel sert surtout à créer les bclés et certificats, ce qui peut être fait pour plusieurs utilisateurs sur un même poste

**Registre des droits personnels et réels mobiliers**  
**Québec**

Accueil | Plan du site | Courrier | Portail Québec | Liens pertinents | English

Ministère de la Justice



## - Formul-R<sup>DPRM</sup> version 4.0 complète -

**Avant le téléchargement, il est essentiel que vous preniez en note le CODE D'APPLICATION:**

**9292-2JNC**

Ce code vous sera demandé **uniquement** lors de la première utilisation du logiciel de réalisation de formulaires.

**- Note importante -**

Vous pouvez dès maintenant télécharger ce programme d'installation.  
Par contre, nous vous suggérons fortement de télécharger et lire attentivement le guide d'installation avant de procéder à son installation sur votre poste de travail

Le protocole FTP est un protocole de communication spécifique pour le transfert de fichiers. Par contre, il est possible que dans votre organisation ce protocole ne soit pas disponible. À ce moment, veuillez utiliser le protocole HTTP qui est tout aussi fonctionnel que le protocole FTP.

<input checked="" type="radio"/>	Http	Lien Modem
<input type="radio"/>	Ftp	Lien Modem
<input type="radio"/>	Http	Lien Haute Vitesse
<input type="radio"/>	Ftp	Lien Haute Vitesse

[Télécharger](#)

[Étape suivante](#)

[Aide](#)

---

Politique de confidentialité

**Québec**

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 11 juillet 2002

6. Dès que le téléchargement de Formul-R<sup>DPRM</sup> est terminé, vous pouvez télécharger la nouvelle composante **ENTRUST/Entelligence**. (Le téléchargement se fera à partir du site « Ministère de la Justice - Service de gestion des clés et des certificats », auquel vous serez acheminé automatiquement.)

Veillez noter qu'avant de pouvoir télécharger, vous êtes **tenus de lire et d'accepter** les termes du contrat du fournisseur Entrust en cliquant sur le lien hypertexte : « **J'accepte les termes de ce contrat de licence** ».



The screenshot shows the website for the Service de gestion des clés et des certificats. The header includes the Justice Québec logo and navigation links: Accueil, Plan du site, Courrier, Portail Québec, and Autres sites. The main content area is titled 'Téléchargement' and contains the following text:

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le site des Services de certification du ministère de la Justice du Québec. Pour en savoir plus sur ces Services de certification et sur l'infrastructure à clés publiques, nous vous invitons à naviguer dans les différentes rubriques de ce site. Vous pouvez dès maintenant télécharger les logiciels suivants.

**Entrust/Entelligence™ version 4 (11 Mo)**  
Logiciel qui permet de signer et de chiffrer les réquisitions d'inscription lors d'un envoi électronique.

At the bottom of the page, it states: Dernière modification : 14 juin 2002, Politique de confidentialité, Québec logo, and © Gouvernement du Québec, 2001-2002.

7. Pour **télécharger TELCLEF**, sélectionnez le lien hypertexte « Télécharger ».

Il ne vous restera plus qu'à obtenir une **signature numérique** pour pouvoir transmettre vos réquisitions d'inscription au RDPRM par voie électronique.



The screenshot shows the website for the Registre des droits personnels et réels mobiliers. The header includes the logo and navigation links: Accueil, Plan du site, Courrier, Portail Québec, Liens pertinents, and English. The main content area is titled '- Téléchargement de TelClef version 1.0 -' and contains the following text:

**Logiciel qui permet de créer les biclés et les certificats de signature et de chiffrement pour signer les réquisitions d'inscription.**

Le protocole FTP est un protocole de communication spécifique pour le transfert de fichiers. Par contre, il est possible que dans votre organisation ce protocole ne soit pas disponible. À ce moment, veuillez utiliser le protocole HTTP qui est tout aussi fonctionnel que le protocole FTP.

<input checked="" type="radio"/>	Http	Lien Modem
<input type="radio"/>	Ftp	Lien Modem
<input type="radio"/>	Http	Lien Haute Vitesse
<input type="radio"/>	Ftp	Lien Haute Vitesse

[Télécharger](#)

[Retour à la page de téléchargement](#)

[Aide](#)

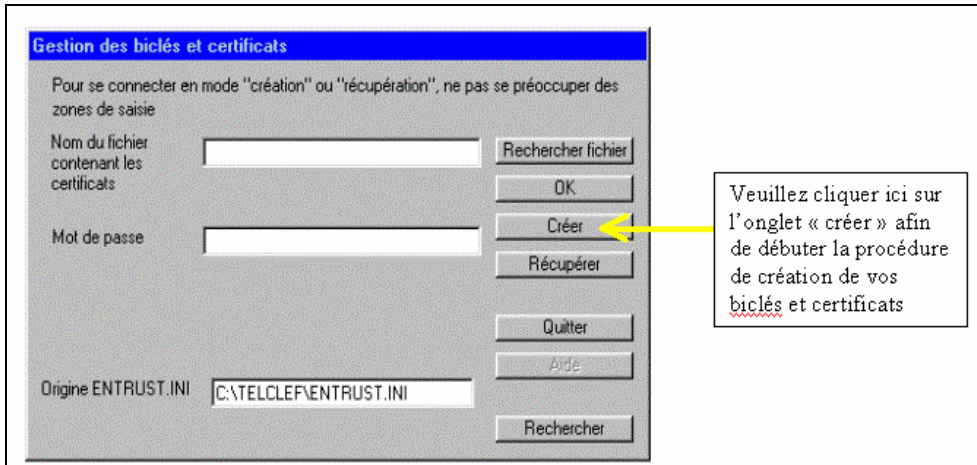
### 3.4 Quatrième étape : Créer des biclés et certificats de signature et de chiffrement

Le logiciel **TELCLEF** vous permet de créer votre signature numérique. Votre signature devrait être **créée et conservée sur une disquette**.

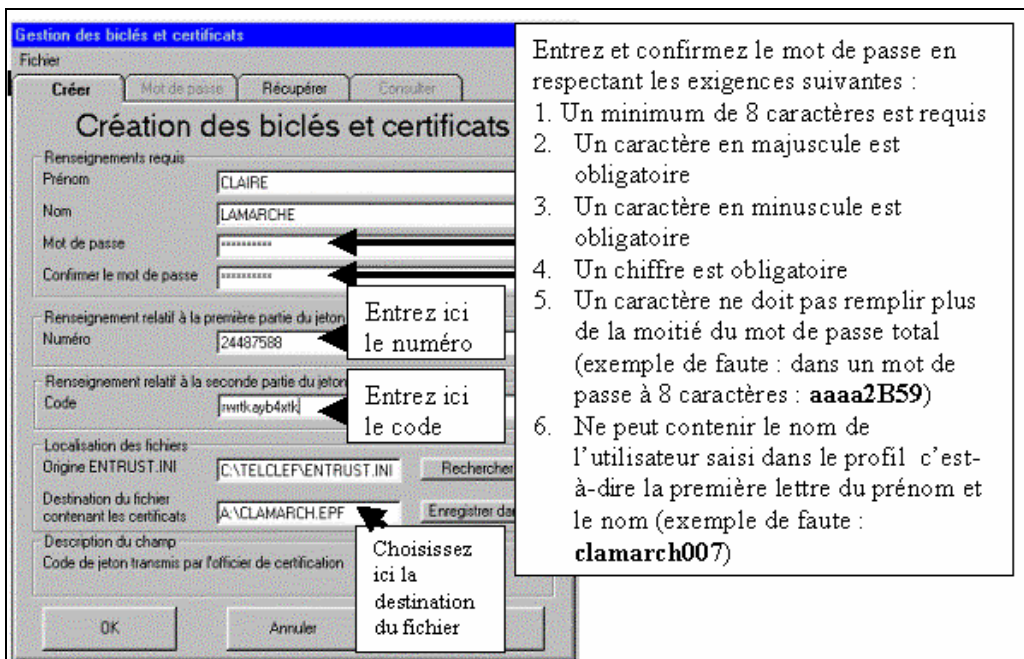
- ✓ Il est recommandé de faire une copie de sécurité de cette disquette et de les conserver en lieu sûr dans des endroits distincts.
- ✓ Il est important de préserver en tout temps la **confidentialité de votre mot de passe et de votre code de vérification**.

#### Pour créer vos biclés et certificats

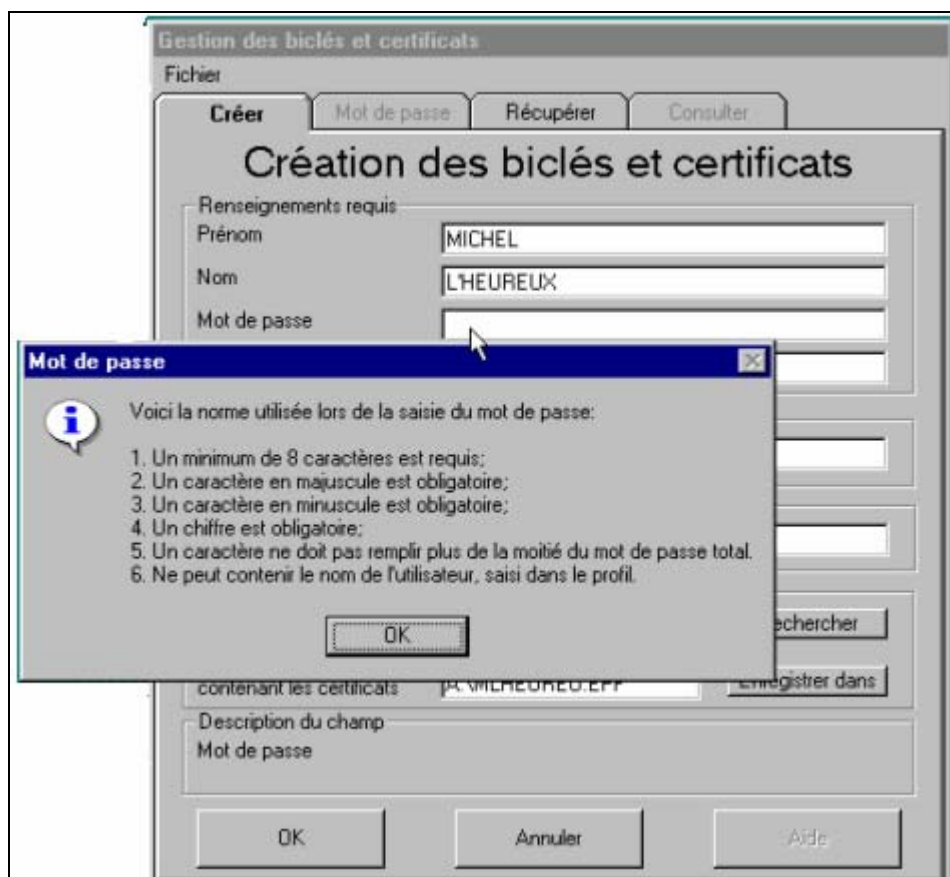
1. Démarrez **TELCLEF**. À l'apparition de l'écran ci-dessous, sélectionnez l'onglet « **Créer** »



2. Après avoir sélectionné l'onglet : « **Créer** », vous devez **remplir la fiche de création** tel qu'indiqué ci-dessous :

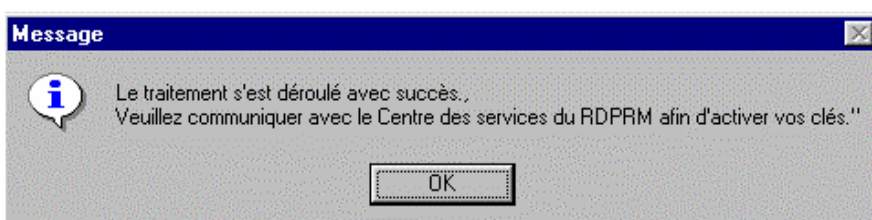


Le message ci-dessous apparaît dès que vous positionnez votre curseur sur le champ « **Mot de passe** » et vous donne les exigences qui y sont reliées :



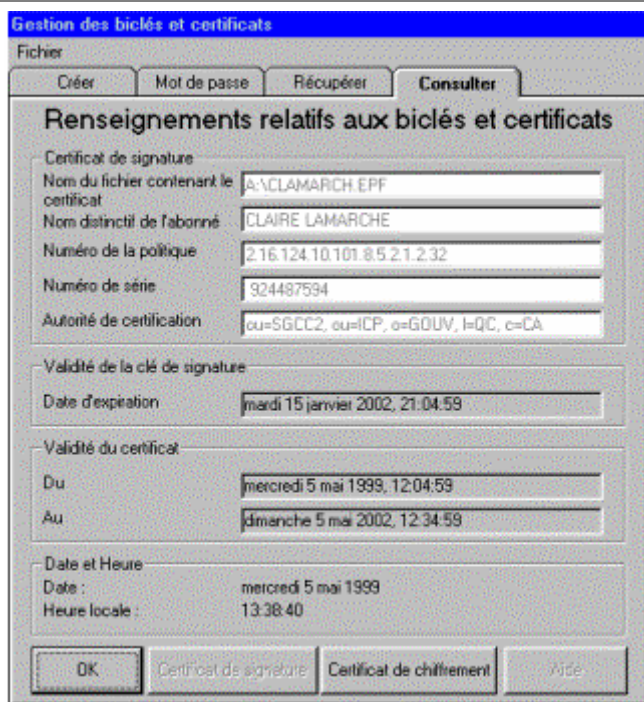
Si tout s'est bien déroulé, vous devriez apercevoir ce message, vous indiquant que vos bîclés et certificats ont été créés.

**Attention ! : Ne pas retirer la disquette (qui contient le fichier .epf) avant de cliquer sur OK**



Si vous n'obtenez pas le message de succès à la suite de la saisie de votre mot de passe,

1. assurez-vous de l'exactitude de l'information saisie dans les champs,
2. effectuez les corrections suggérées par le message
3. et essayez de nouveau.



Si le problème persiste, communiquez avec le Centre d'assistance technologique à l'un des numéros suivants :

Montréal et les environs : (514) 864 4949  
 Québec et les environs : (418) 646 4949  
 Sans frais : 1-800-465 4949

### 3.5 Cinquième étape : Rendre votre signature numérique utilisable

À la suite de la création de votre signature numérique, avant que vous ne puissiez l'utiliser pour transmettre des réquisitions d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, vous devez transmettre un **test de signature** à l'aide de **Formul-R<sup>DPRM</sup>**.

Pour faire ce test, vous devez

- cliquer sur « **Outils** ».
- aller dans l'onglet « **Validation du certificat** »
- et cliquer sur le bouton « **Test de signature** ».

Cette fonctionnalité envoie de façon électronique un fichier signé et chiffré en utilisant votre nouveau certificat de signature numérique. Ceci permet de s'assurer de la qualité du chiffrement et de l'exactitude de la signature électronique.

Environ une heure après la transmission, vous recevrez le memorandum suivant :

Des éléments relatifs à votre certificat de signature numérique ne sont pas conformes. Il peut s'agir de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Il s'agit d'un envoi préliminaire pour contrôler la qualité de vos certificats avant de les rendre utilisables. Un officier communiquera avec vous sous peu pour vous faire part du résultat et, s'il y a lieu, rendre votre signature numérique utilisable.
- Il s'agit d'un envoi de réquisition d'inscription au Centre des services. Votre envoi est refusé. Un officier communiquera avec vous sous peu à cet effet. Si vous désirez de plus amples renseignements immédiatement, vous pouvez communiquer avec un officier de la publicité à l'un des numéros indiqués ci-après.

Sur réception des formulaires, un **responsable des certificats** s'assurera de la conformité des certificats délivrés et **communiquera avec vous** afin de rendre votre signature utilisable. Il vous sera possible de transmettre des réquisitions d'inscription par voie électronique dans l'heure qui suit.

### 3.6 Sixième étape : Remplir les réquisitions d'inscription

À la page de téléchargement, vous pouvez consulter et imprimer le [Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>](#) (document en format pdf). Ce document explique comment utiliser le logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup> pour remplir vos réquisitions d'inscription.

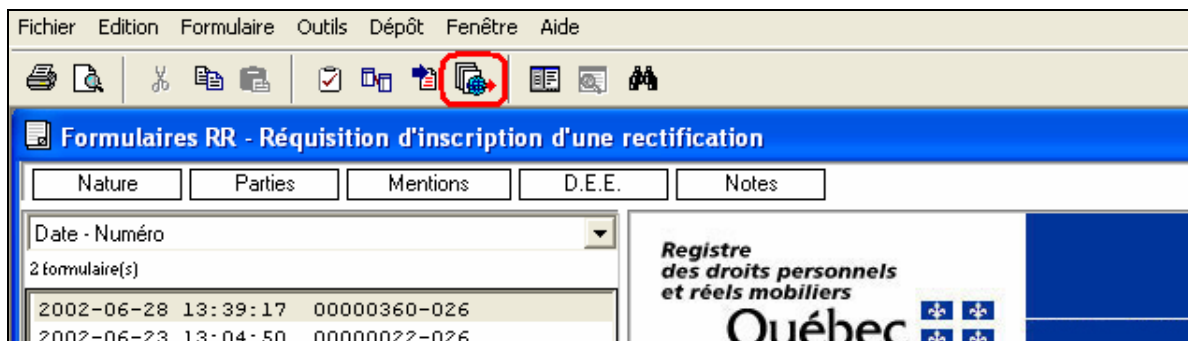
### 3.7 Septième étape : Expédier les réquisitions d'inscription

La plupart des formulaires peuvent être envoyés par voie électronique, mais certains formulaires doivent encore être réalisés sur support papier. Vous avez cette même information dans l'aide en ligne du logiciel.

**Seuls les formulaires suivants** peuvent être expédiés par voie électronique :

- |                                                      |                                                 |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| - 01 - Demande de service                            | - RA <u>sauf</u> les natures RAb et RAd         |
| - 02 - Demande d'état certifié                       | - RM                                            |
| - 03 - Demande de copie                              | - RD                                            |
| - RH <u>sauf</u> la nature RHe                       | - RRa                                           |
| - RG <u>sauf</u> les natures de droit suivantes :    | - RE                                            |
| - Un changement de nom                               | - RV <u>sauf</u> s'il y a plusieurs signataires |
| - Une demande de dénonciation de créance prioritaire | - RL <u>sauf</u> les natures RLa et RLe         |
| - Un jugement mettant fin à une demande de justice   |                                                 |
| - Un avis d'expropriation                            |                                                 |
| - Un transfert de propriété d'un bien exproprié      |                                                 |

Pour expédier les formulaires adéquats, la procédure à suivre dans le logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup> est la suivante :



1. **Positionnez votre curseur vous sur le formulaire** que vous voulez expédier, ensuite **choisissez le sous-menu « Expédier... »** du menu « Fichier » de la barre de menu. *Vous pouvez également utiliser le bouton approprié de la barre d'outils.*

**Remarques :**

- ✓ Le formulaire que vous expédiez (de même que celui que vous imprimez pour le RDPRM) doit être **lié à une demande de service générale**. S'il ne l'est pas, le logiciel vous proposera de le lier.
- ✓ Si le formulaire que vous expédiez (ou que vous imprimez pour le RDPRM) est lié à une demande de service générale avec d'autres formulaires, **l'envoi** sera effectué pour tous ces formulaires.
- ✓ **Un envoi** consiste en une demande de service générale, accompagnée d'un ou plusieurs autres formulaires liés à la demande.
- ✓ L'inscription de certains droits **ne** peut être demandée à partir d'un formulaire expédié par voie électronique. Dans le cas où votre demande de service contient des formulaires qui requièrent l'inscription d'un des droits que l'on ne peut réaliser que sur **support papier** ou dans le cas où votre demande de service contient **des droits gratuits et des droits payants**, le logiciel propose de les délier automatiquement pour vous, et ainsi vous permettre de continuer l'envoi.

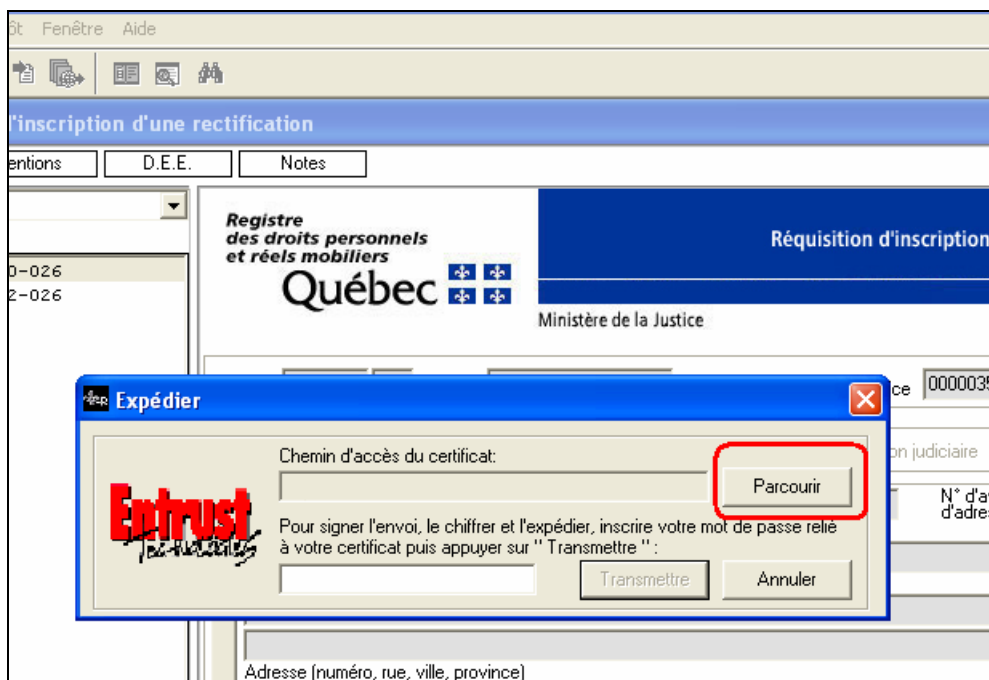
Vous avez le choix de laisser le logiciel les délier et compléter l'envoi électronique ou d'arrêter l'envoi et délier vous-même les formulaires en question.

- ✓ Un envoi électronique au Centre des services du RDPRM a une limite quant au nombre de services demandés. Chaque formulaire qui fait partie de l'envoi compte pour un service. Chaque état certifié lié (indiqué sur une réquisition) compte pour un service. **Le nombre maximum de services par envoi est de 99.**
- ✓ Certaines contraintes s'appliquent également en ce qui a trait aux formulaires « **Demande de copie** » et « **Demande d'état certifié** ». Ainsi, on ne peut expédier, par exemple, un formulaire « **Demande d'état certifié** » contenant à la fois des états certifiés demandés pour des personnes physiques, des organismes et des véhicules. On ne peut y inscrire plus d'un organisme dont le nom dépasse 75 caractères.

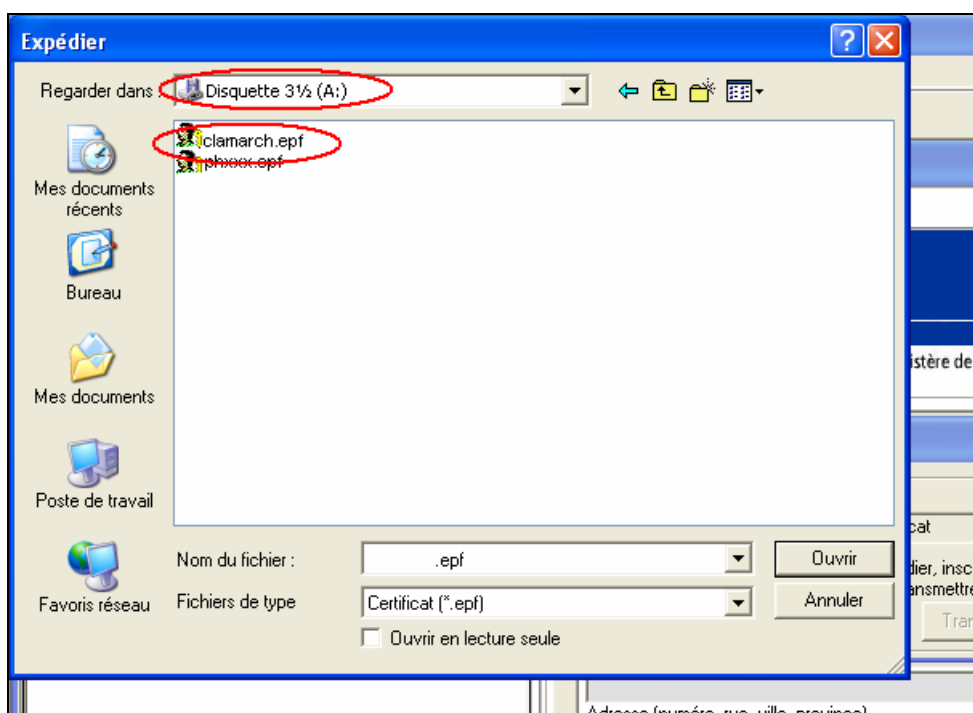
Au moment de l'expédition, le logiciel vous propose, dans de tels cas, de séparer le formulaire en question en plusieurs formulaires, pour palier ce type de contraintes. Si vous le choisissez, le processus se fait de façon automatique et l'envoi se poursuit. Vous pouvez également arrêter l'envoi à ce moment et procéder vous-même à la séparation en plusieurs formulaires.

- ✓ Vous pouvez déclencher une **expédition en lot** de plusieurs demandes de service générales. Ceci vous permet de faire une seule expédition pour les formulaires choisis. Pour plus de détails concernant la recherche, veuillez vous référer au *Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>* à la section 6.
- ✓ Chaque fois que vous expédiez des formulaires, le logiciel procède à une **validation** (de la même façon que pour une impression pour le RDPRM). Si les erreurs ne sont pas corrigées, l'expédition ne peut se faire.
- ✓ Après le processus de validation, lorsque tout est conforme, vous avez accès à la **fenêtre d'expédition**, où vous devez inscrire votre **mot de passe** et indiquer où se trouve votre certificat. Ce mot de passe est celui que vous avez choisi dans **TELCLEF** lors de la création de vos bclés et certificats.

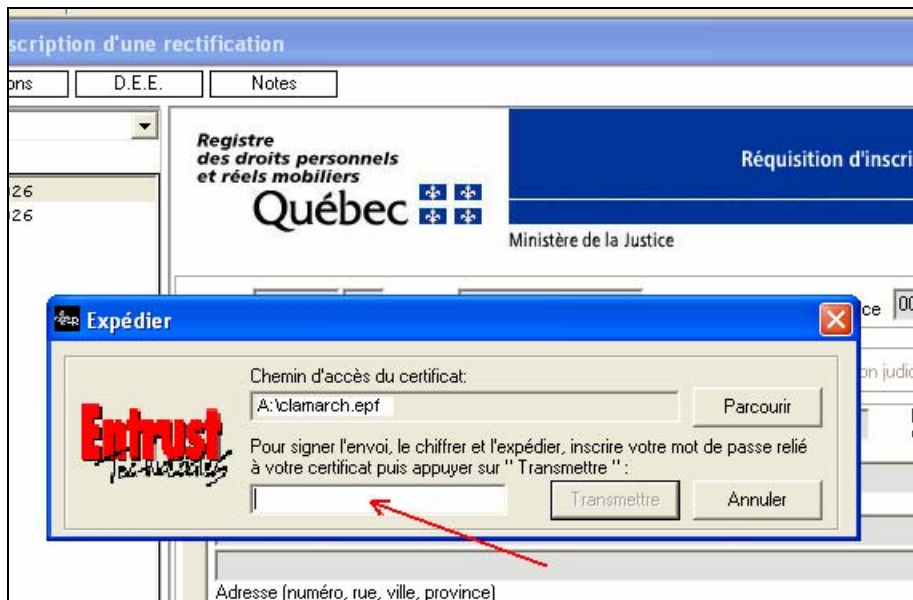
- Après avoir sélectionné « **Expédier** » (alinéa 1 ci-dessus), vous devez utiliser le bouton « **Parcourir** » pour **localiser le fichier** contenant les bclés et certificats (le fichier **clamarch.epf** créé dans TELCLEF).



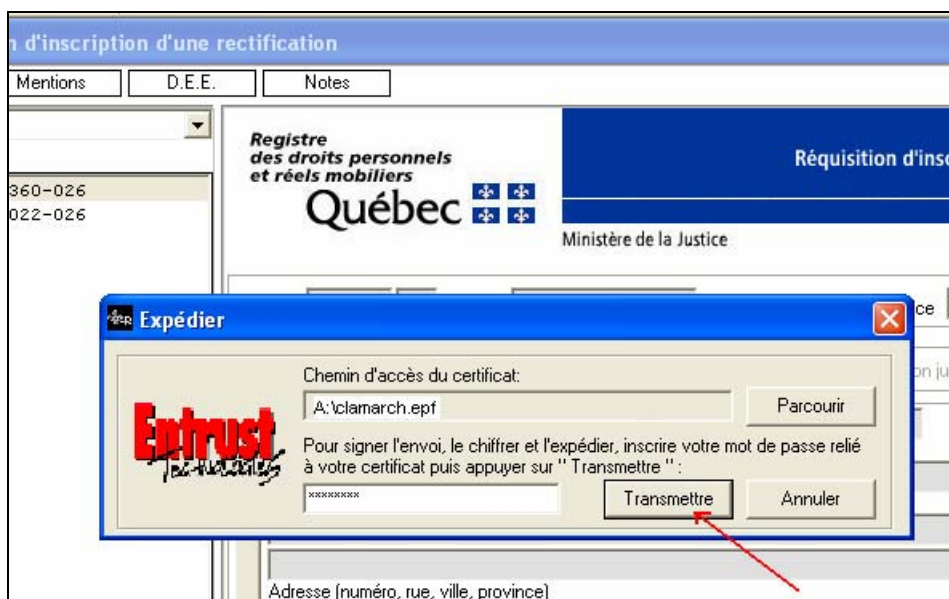
- Sélectionnez le fichier « **clamarch.epf** » qui se trouve sur la disquette.



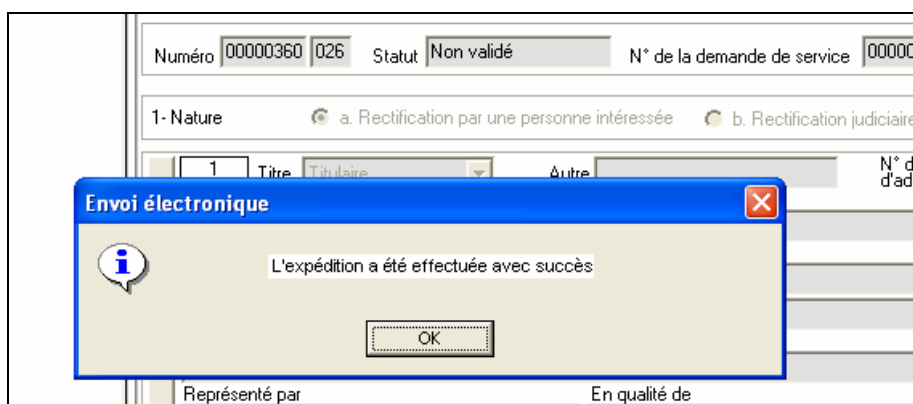
- Entrez votre **mot de passe** (celui que vous aviez choisi dans TELCLEF).



- Cliquez sur « **Transmettre** ».



- Après un délai qui peut varier, le système vous envoie un message de **confirmation de l'expédition** attestant que la transmission électronique s'est effectuée avec succès.



7. Le **statut** de la réquisition envoyée devient : « **Expédié** ».

**Remarques :**

Chaque fois qu'un envoi est fait vers le dépôt électronique situé sur le serveur du RDPRM, le logiciel vérifie si votre certificat est valide (s'il n'est pas sur la liste des certificats révoqués). Dans le cas où le serveur qui contient la liste des certificats révoqués n'est pas disponible, vous recevez un message vous disant que cette vérification n'a pas pu être faite mais que vous pouvez tout de même procéder à l'expédition. À la réception de vos réquisitions d'inscription par l'officier, cette vérification est alors effectuée.

1. Dans un premier temps, vous recevez selon le cas :
  - a. soit un bordereau de présentation (accusé de réception) fonctionnel de votre envoi;
  - b. soit un memorandum de refus, s'il y a un problème relié à la validité de vos bichés et certificats ou un problème au niveau de la carte de crédit.
2. Ensuite, après un traitement plus approfondi du contenu de la réquisition de droit, vous recevrez :
  - a. Un memorandum de refus de votre réquisition d'inscription (s'il y a lieu);
  - b. L'état d'inscription de vos droits (s'il y a lieu).

## 4 Pour consulter le registre par voie électronique

Pour consulter le registre des droits personnels et réels mobiliers depuis votre poste de travail, il suffit d'accéder à notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.rdprm.gouv.qc.ca>.

La consultation par voie électronique est disponible du lundi au vendredi de 8h à 23h (heure du Québec) et le samedi de 8h à 17h (heure du Québec).

La consultation par voie électronique est également disponible de 8h30 à 16h (heure du Québec) au **Centre des services** du registre des droits personnels et réels mobiliers ou à l'un **des points de service** répartis à travers le Québec, aux endroits suivants :

<b>Montréal</b> Centre des services du RDPRM 1, rue Notre-Dame Est Bureau 7.07 Montréal	<b>Laval</b> Palais de Justice 2800, boul. St-Martin Ouest Bureau S.S. 1.03 Laval	<b>Québec</b> Palais de Justice 300, boul. Jean-Lesage Bureau R.C. 32 Québec	<b>Shefford</b> Palais de Justice 77, rue Principale Granby
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

Voici un **exemple de recherche** sous le nom de la **compagnie ABC inc.** qui vous permet de voir comment consulter le registre par voie électronique.

1. Accédez à la **page d'accueil** du site Internet du RDPRM à l'adresse <http://www.rdprm.gouv.qc.ca>, puis cliquez sur le lien hypertexte « **Consultation du registre** ».

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

**Nouveautés**

**Le site Internet du RDPRM fait peau neuve**  
Un nouveau graphisme à l'image de la mission du RDPRM et une navigation toujours aussi facile pour les habitués.

**Du changement cet été : un logiciel encore plus performant...**  
Au cours de l'été 2002, le RDPRM rendra disponible sur son site Internet une version améliorée de Formul-R<sup>RDPRM</sup>.

**Première consultation?**  
La consultation assistée permet, en quelques étapes, d'obtenir des précisions sur la manière de consulter le RDPRM et sur les résultats obtenus.

**Surveillez de près nos prochaines sorties en visitant souvent la rubrique « Tribunes » ...**

**Le RDPRM se rend chez vous!**

CONSULTEZ LE RDPRM!

Avez-vous reçu ce feuillet avec votre dernier renouvellement de permis de conduire? Sinon, prenez-en connaissance dès maintenant.

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 21 juin 2002

2. S'il s'agit d'une première consultation ou si vous ne pensez pas avoir à consulter le registre sur une base régulière, il est recommandé d'utiliser la **consultation assistée**, laquelle permettra, en quelques étapes, d'obtenir des précisions sur la manière de consulter le RDPRM et sur les résultats obtenus.

Si vous avez un code de client, vous devez l'inscrire dans la case appropriée, inscrire votre **mot de passe** puis cliquer sur « **Soumettre** ». Cela vous mènera à la page « Consulter le registre »

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec  
Ministère de la Justice

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

## Consultation du registre

S'il s'agit d'une première consultation ou si vous ne pensez pas avoir à consulter le registre sur une base régulière, il est recommandé d'utiliser la

**Consultation assistée**

L'information contenue au registre est mise à jour à la date, l'heure et la minute suivantes : 2002-06-25 13:48

Seules les personnes ayant à consulter le registre sur une base régulière devraient utiliser la consultation avec un code de client et un mot de passe, lesquels peuvent être demandés à la rubrique **Services électroniques**.

**Personne possédant un code client**

Code client :

Mot de passe :

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 21 juin 2002

Les écrans qui suivent illustrent la consultation avec un code de client et un mot de passe.

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec  
Ministère de la Justice

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Terminer session

## Consulter le registre

**Registre**

- Inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme ou sous le numéro d'identification d'un véhicule routier
- Inscription particulière
- Répertoire des bénéficiaires de l'inscription d'une adresse à des fins de notification
- Demande d'état certifié

**Autre information**

- Sommaire de service
- Bordereau de présentation
- Mémoire

[Consulter l'identification](#) | [Terminer la consultation](#) | [Horaire de consultation](#)  
| [Aide en ligne](#)

Politique de confidentialité

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 21 juin 2002

3. Cliquez sur « Inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme ou sous le numéro d'identification d'un véhicule routier »

4. Inscrivez les **renseignements requis** sous « Personne physique », « Organisme » ou « Bien ». Le coût est de 8 \$ que la recherche soit effectuée sous le nom d'une personne physique ou sous celui d'un organisme; il est de 3 \$ lorsqu'elle est sous le numéro d'identification d'un véhicule routier.

The screenshot shows the registration page for the Québec Register. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Plan du site', 'Courrier', 'Portail Québec', 'Liens pertinents', and 'English'. The page title is 'Inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme ou sous le numéro d'identification d'un véhicule routier'. Below the title, there are three sections for selection: 'Personne physique (8 \$)', 'Organisme (8 \$)', and 'Bien (3 \$)'. Each section has a corresponding input field. Below these fields are 'Soumettre' and 'Effacer' buttons. A 'Votre référence' field is also present. At the bottom, there are links for 'Retour à la page Consulter le registre | Aide en ligne', 'Politique de confidentialité', and the Québec logo with copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002 Dernière modification : 21 juin 2002'.

5. On vous demande de confirmer le **critère de consultation**. Dans cet exemple, il s'agit de l'organisme ABC inc. Cette vérification vous évite de payer pour une recherche due à une erreur de saisie. Si le critère de recherche est exact, cliquez sur le **bouton « Oui »**.

The screenshot shows the confirmation page for the search criteria. The page title is 'Inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme ou sous le numéro d'identification d'un véhicule routier' with the subtitle 'Confirmer le critère de consultation'. Below the title, it displays 'Nom de l'organisme : ABC Inc' and 'Le coût de cette consultation est de 8\$. Ce montant sera facturé sur votre carte de crédit.' There are two buttons, 'Oui' and 'Non', for confirmation. At the bottom, there are links for 'Retour à la page Consulter le registre', 'Politique de confidentialité', and the Québec logo with copyright information: '© Gouvernement du Québec, 1997-2002 Dernière modification : 21 juin 2002'.

- Vous devez ensuite **estimer le coût approximatif** de la consultation et donner un montant de pré-autorisation. La pré-autorisation doit être au **minimum 3 \$ et au maximum 100 \$** et couvrir le coût des recherches que vous vous apprêtez à faire. Seuls les frais réellement engagés seront débités.

Dans cet exemple, un montant de 100 \$ a été indiqué.

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

Terminer session

## Préautorisation

Des frais de 8\$ sont exigés pour cette transaction. Veuillez taper un montant pour préautorisation sur carte de crédit.

Faites une estimation de vos besoins dont le minimum doit être de 3\$ et le maximum de 100\$. Ce montant sera préautorisé sur votre carte de crédit mais seul le montant exact des transactions réellement complétées sera facturé sur votre carte de crédit.

Montant de la préautorisation  \$

Soumettre Effacer

[Retour à la page](#) [Consulter le registre](#) | [Aide en ligne](#)

[Politique de confidentialité](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 21 juin 2002

- Cliquez sur « **Soumettre** »

**Le résultat de la recherche est affiché, soit** les inscriptions présentes au registre sous le critère de recherche ainsi que les noms présentant des similarités. Ces « similaires » sont tous les noms identifiés par un algorithme de recherche.

Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

Terminer session

## Recherche des inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme

Date, heure, minute de certification: 2002-06-25 15:00

### Objet de la recherche

Nom de l'organisme: abc inc

### Résultat de la recherche

Il n'y a aucune inscription sous le nom qui fait l'objet de la recherche.

Nom présentant des similarités - Nombre d'occurrences : 123

Nom de l'organisme	Code postal
<a href="#">ABC &amp;P ARCHITECTES</a>	J2S 3L2
<a href="#">ABC &amp;Z INC</a>	J0R 1J0
<a href="#">ABC &amp;Z INC</a>	J1R 1J0
<a href="#">ABC AMUSEMENT</a>	G0R 1Z0
<a href="#">ABC AMUSEMENTS</a>	G0R 1Z0
<a href="#">ABC BUANDERIE</a>	H2C 1G9
<a href="#">ABC CODE UNIVERSEL</a>	J3N 1J5

8. Vous pouvez cliquer sur chaque **nom présentant des similarités** et voir les inscriptions publiées au registre sous ceux-ci.

**Registre des droits personnels et réels mobiliers**  
**Québec**

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

Ministère de la Justice

Terminer session

## Inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme

**Date, heure, minute de certification:** 2002-06-25 15:00

**Nom de l'organisme:** ABC INC      **Code postal:** HOH 0H0

**Nombre de fiches détaillées:** 1

### FICHE SYNOPTIQUE

Fiche	Inscription	Date heure:minute
001	<a href="#">00-XXXXX 6-0041</a>	2000-08-21 09:00

DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL ET CESSION DES DROITS

[Demande d'état certifié](#)  
[Retour à la page Recherche des inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme](#)  
[Consulter les inscriptions sous la désignation d'une autre personne physique ou organisme ou sous un autre numéro d'identification d'un véhicule routier](#)

[Retour à la page Consulter le registre | Aide en ligne](#)

[Politique de confidentialité](#)

**Québec**

© Gouvernement du Québec, 1997-2002  
Dernière modification : 21 juin 2002

9. Vous pouvez consulter la **fiche détaillée** de l'inscription qui vous intéresse en cliquant sur le numéro de cette inscription.



**Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec** Ministère de la Justice

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

**Terminer session** Recherche des inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme

Date, heure, minute de certification: 2002-06-25 15:00

Nom de l'organisme: ABC INC Code postal: HOH 0H0

Nombre de fiches détaillées: 1

FICHE DÉTAILLÉE: 001 INSCRIPTION: 1 DE 1

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
00-XXXXX 6-0041	2000-08-21 09:00	2003-06-11

DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL ET CESSION DES DROITS

L'inscription a été requise en vertu des dispositions de droit transitoire

.PARTIES.

Locateur  
XYZ AUTO INC  
123 RUE UNETELLE, VILLE, QC A1B 2C3

Cessionnaire  
VXY LOCATION LIMITEE  
456 BOULEVARD UNTEL, CITE, QC D4E 5F6

Locataire  
ABC INC  
789 AVENUE MACHIN, VILLAGE, QC HOH 0H0

.BIENS.  
VÉHICULE ROUTIER:  
CAT. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ANNÉE DESCRIPTION  
01 VEHICULE DE PROMENADE

10. Lorsque votre consultation est terminée, cliquer sur « **Terminer session** » pour retourner à la page d'accueil.



**Registre des droits personnels et réels mobiliers Québec** Ministère de la Justice

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Liens pertinents English

**Terminer session** Recherche des inscriptions sous la désignation d'une personne physique ou d'un organisme

Date, heure, minute de certification: 2002-06-25 15:00

Nom de l'organisme: ABC INC Code postal: HOH 0H0

Nombre de fiches détaillées: 1

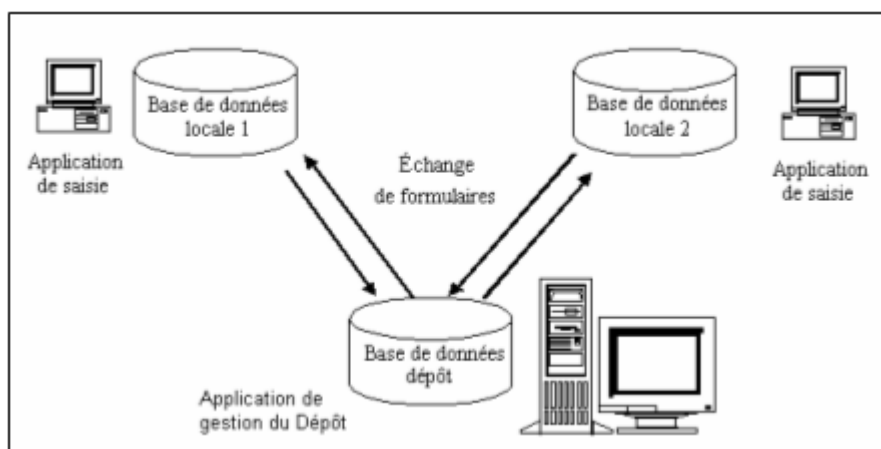
FICHE DÉTAILLÉE: 001 INSCRIPTION: 1 DE 1

## 5 Pour travailler en réseau pour la réalisation des réquisitions d'inscription : utilisation du « DÉPÔT »

Une des composantes logicielles offertes sur le site est le « Dépôt » qui permet l'utilisation du logiciel **Formul-R<sup>DPRM</sup>** en mode réseau.

Le travail en réseau donne la possibilité de transférer un ou plusieurs formulaires d'un utilisateur à un autre. Pour ce faire, l'utilisateur installe sur son poste de travail le logiciel de réalisation de formulaires et enregistre ses formulaires dans sa propre base locale. Par la suite, pour pouvoir échanger entre eux des formulaires, les utilisateurs peuvent utiliser une base de données commune appelé « Dépôt ».

Ainsi, si l'utilisateur B désire modifier un formulaire situé sur la base de données locale de l'utilisateur A, l'utilisateur A devra d'abord, transférer le formulaire sur le Dépôt (base de données commune) pour qu'ensuite l'utilisateur B puisse transférer ce même formulaire du Dépôt vers son poste.



Ceci implique que l'application de gestion du Dépôt contenant la base de données « Dépôt » est installée une seule fois et utilisée par tous ceux qui veulent partager les formulaires. Cette base devrait être installée par l'administrateur du réseau. Une fois que le logiciel de réalisation des formulaires (Formul-R<sup>DPRM</sup>) est connecté à un Dépôt, cette liaison est définitive et irréversible, c'est-à-dire que l'on ne peut déplacer le Dépôt ni changer la connexion de l'application de saisie pour un autre Dépôt. Ainsi, un utilisateur ne peut se servir que d'un seul Dépôt. Le Dépôt utilisé par une base de données locale pour l'échange de formulaires peut changer de place, mais il ne peut être remplacé par un autre Dépôt. Ce fonctionnement permet d'éviter la modification d'un même formulaire par plusieurs utilisateurs à la fois.

Lors du transfert d'un formulaire d'une base de données locale d'un utilisateur vers le Dépôt, ce formulaire est supprimé de la base de données locale de l'utilisateur. Si un utilisateur transfère un formulaire du Dépôt vers sa base de données locale, il peut alors le modifier. Cependant, ce formulaire demeure disponible sur le Dépôt, à des fins de consultation uniquement, tel qu'il était avant le transfert. Aucun autre utilisateur ne peut alors le transférer dans sa base. Ce fonctionnement permet d'éviter la modification d'un même formulaire par plusieurs utilisateurs à la fois. Le Dépôt permet toujours de savoir, pour un formulaire transféré dans la base de données locale d'un utilisateur, dans quelle base il se trouve (par qui il est utilisé).

Le Dépôt permet de faciliter le travail de groupe dans la réalisation des réquisitions d'inscription, de n'avoir qu'un seul poste de travail connecté à l'Internet pour aller chercher des numéros de formulaires et de centraliser l'expédition des réquisitions d'inscription. Ainsi, tous les utilisateurs du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup> peuvent remplir leurs réquisitions d'inscription et les mettre dans le Dépôt, mais seule la personne autorisée dans l'organisation à signer les réquisitions peut les récupérer du Dépôt et les expédier.

Le [Guide d'utilisation du logiciel Formul-R<sup>DPRM</sup>](#) consacre une section complète au Dépôt et en décrit l'utilisation.

## 6 Pour utiliser une « application maison » : guide d'utilisation de la fonction « IMPORT »

Les clients du registre des droits personnels et réels requièrent l'inscription de leurs droits en utilisant les formulaires produits par le RDPRM ou réalisés avec le logiciel de réalisation de formulaires (Formul-RDPRM).

Toutefois, les clients qui le souhaitent peuvent saisir l'information à l'aide d'un autre logiciel que celui fourni par le RDPRM puis « importer » l'information saisie et s'éviter ainsi une double saisie des renseignements. Par la suite, ils peuvent compléter l'information saisie, valider les formulaires, les imprimer et les expédier.

Toutefois, l'information doit être formatée en fonction de l'application de saisie (Formul-RDPRM). Un **guide d'utilisation de la fonction import** a été élaboré pour décrire en détail le format requis par l'application de saisie pour les fichiers à importer.

Pour recevoir une copie papier de ce guide, veuillez nous contacter à l'un des numéros suivants :

Montréal et les environs :	(514) 864-4949
Québec et les environs :	(418) 646-4949
Sans frais :	1 800 465-4949